

Liberté · Égalité · Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tél : 05 57 92 57 95 ou 57 97
e-mail : sia.supaip@aviation-civile.gouv.fr
Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

SUP AIP 046/18

Date de publication : 15 MAR

Objet : Modification à titre expérimental de l'organisation de la fourniture du service d'information de vol autour de l'AD Toussus le Noble et des consignes particulières de l'AD

En vigueur : Du 29 mars au 30 septembre 2018

Lieu: FIR: Paris LFFF - AD: Toussus le Noble LFPN

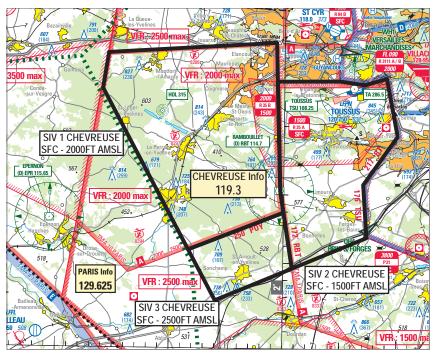
Ce SUP AIP annule et remplace le SUP AIP 227/17.

Afin de diminuer la charge de travail de la fréquence Tour de l'aérodrome de Toussus-le-Noble, l'organisation de la fourniture du service d'information de vol autour de l'aérodrome est modifiée à compter du 29 mars 2018.

Un nouveau secteur d'information de vol avec fréquence dédiée, dénommé Chevreuse Info, est créé. Le service d'information de vol associé à ce nouveau secteur est rendu par l'organisme de contrôle de l'aérodrome de Toussus-le-Noble. Ce secteur d'information de vol n'est activé que lorsque le service du contrôle d'aérodrome est rendu et uniquement à certaines heures de la journée. Lorsqu'il est activé, les consignes particulières associées à l'aérodrome sont modifiées.

En fonction des heures de la journée et de la présence du contrôle d'aérodrome, les deux configurations suivantes pour la fourniture du service l'information de vol sont prévues :

- 1) Tous les jours entre 0800 UTC et SS+30' avec un maximum de 1800 UTC : le secteur d'information de vol Chevreuse Info est activé. Le service d'information de vol est rendu par l'organisme de contrôle de l'AD de Toussus sur la fréquence Chevreuse Info 119.3 MHz à l'intérieur du secteur d'information de vol. Les consignes particulières de l'aérodrome sont alors modifiées.
- 2) Tous les jours en dehors de la plage horaire 0800 UTC SS+30' avec un maximum de 1800 UTC ou lorsque le service du contrôle d'aérodrome n'est pas rendu : le secteur d'information de vol Chevreuse Info n'est pas activé. Le service d'information de vol est rendu par Paris Info sur la fréquence 129.625 MHz. Les consignes particulières de l'aérodrome ne sont pas modifiées.



Extrait carte SIA 1:250 000 Région Parisienne édition 1 2018

SUP AIP N° 046/18

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Tous les jours de 0800 UTC jusqu'au plus tôt entre SS+30' et 1800 UTC

En dehors de ces horaires et en l'absence des services de contrôle à Toussus le Noble, le service est assuré par Paris INFO 129.625 MHz

SERVICES RENDUS

Seuls les services d'information de vol et d'alerte sont rendus par l'organisme Chevreuse Info lorsque le secteur information de vol est activé.

CONSIGNES PARTICULIERES

Lorsque le secteur Chevreuse Info est activé, les consignes particulières ARR 07/25 par S et ARR 07 directe des volets VAC AD 2 LFPN TXT 03/04 sont modifiées comme suit :

ARR 07/25 : La consigne « Contacter TOUSSUS au plus tard 3 minutes avant le point S » est remplacée par :

« Pour les aéronefs à destination de l'aérodrome de Toussus-le-Noble, contacter Chevreuse INFO au plus tard 5 minutes avant SIERRA ».

ARR 07 directe : La consigne « Contacter TOUSSUS au plus tard 3 minutes avant la zone LF-R 35 » est remplacée par :

« Pour les aéronefs à destination de l'aérodrome de Toussus-le-Noble, contacter Chevreuse INFO au plus tard 5 minutes avant la zone LF-R 35 ».

Le transfert vers la fréquence TOUSSUS TOUR est à l'initiative de Chevreuse INFO.

Après un décollage de Toussus, en sortie de zone réglementée R 35 A, garder le code transpondeur alloué par l'organisme de contrôle de Toussus si vous désirez contacter Chevreuse, sinon afficher 7000 au transpondeur.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES		
SIV 1 TOUSSUS	SIV 2 TOUSSUS	SIV 3 TOUSSUS
48°47'15.00" N-001°44'22.00" E 48°47'55.00" N-001°59'12.00" E 48°47'45.00" N-001°59'13.00" E 48°45'39.00" N-001°59'19.00" E 48°45'15.00" N-001°59'20.00" E 48°39'14.00" N-001°59'39.00" E 48°39'14.00" N-001°59'57.00" E 48°35'47.23" N-001°51'35.13" E 48°45'10.00" N-001°44'22.00" E	48°45'39.00" N-001°59'19.00" E 48°45'42.00" N-002°04'50.00" E 48°45'30.00" N-002°07'02.00" E 48°45'53.00" N-002°08'57.00" E 48°42'30.00" N-002°09'57.00" E 48°39'40.00" N-002°06'57.00" E 48°36'34.00" N-002°07'17.00" E 48°34'44.06" N-002°00'44.92" E 48°38'00.00" N-001°59'57.00" E 48°39'14.00" N-001°59'39.00" E 48°45'39.00" N-001°59'19.00" E	48°35'47.23" N-001°51'35.13" E 48°38'00.00" N-001°59'57.00" E 48°34'44.06" N-002°00'44.92" E 48°32'50.00" N-001°54'00.00" E 48°35'47.23" N-001°51'35.13" E
SFC - 2000FT AMSL	SFC - 1500FT AMSL	SFC - 2500FT AMSL